

Aménagement de zone humide tampon

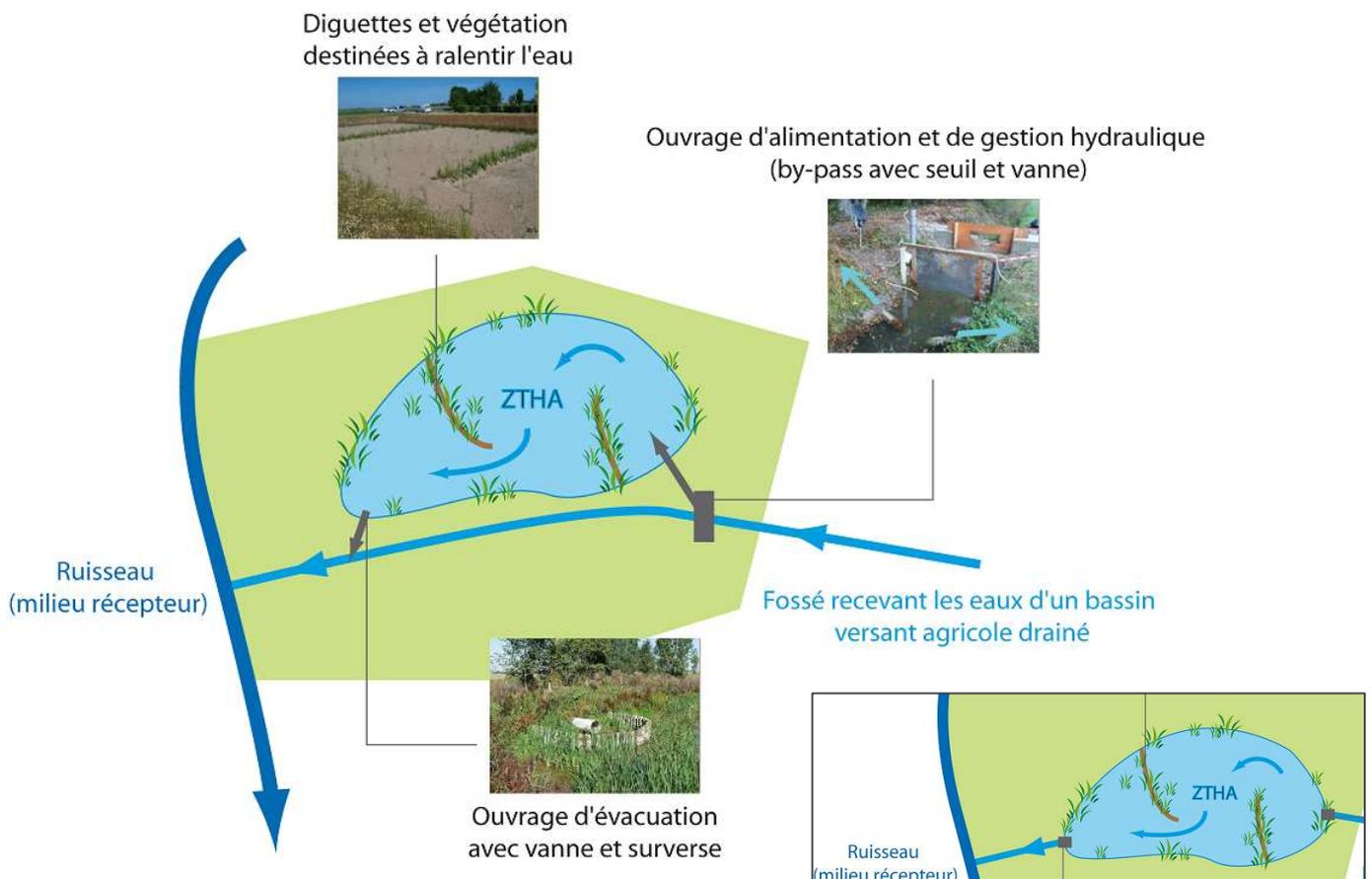
Principe des travaux :

L'opération consiste à aménager une **zone capable de contenir de l'eau sur une période longue** (plusieurs jours). Cette zone humide tampon sert de « **filtre naturel** » sur les eaux de surface chargées en pesticides et en nutriments (produits phytosanitaires et engrais). L'objectif est d'éviter l'arrivée directe des eaux polluées dans les ruisseaux et d'améliorer ainsi la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Les principes de travaux exposés ci-dessous sont conçus au cas par cas, en concertation avec le propriétaire et l'exploitant, au regard des contraintes et des opportunités de chaque site.

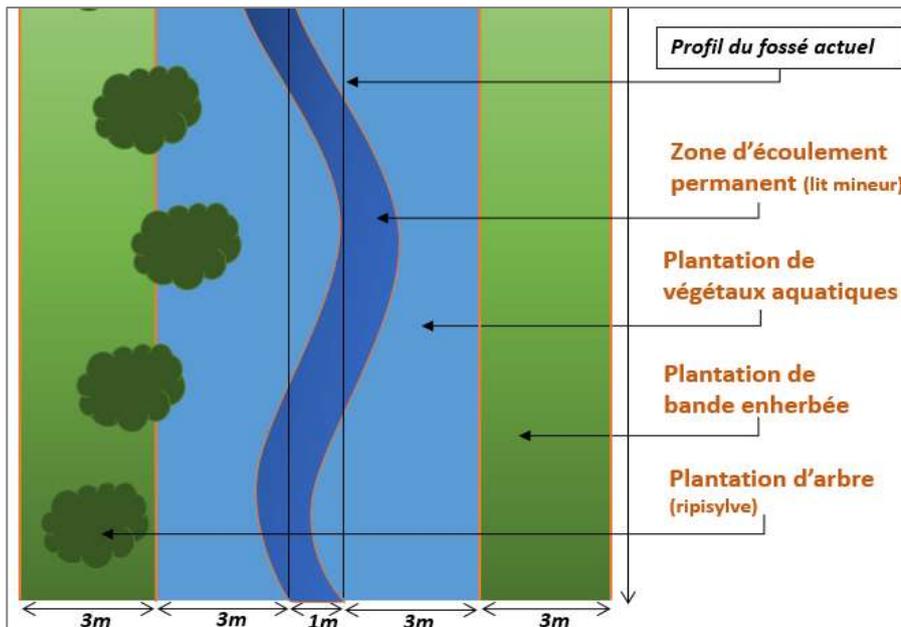
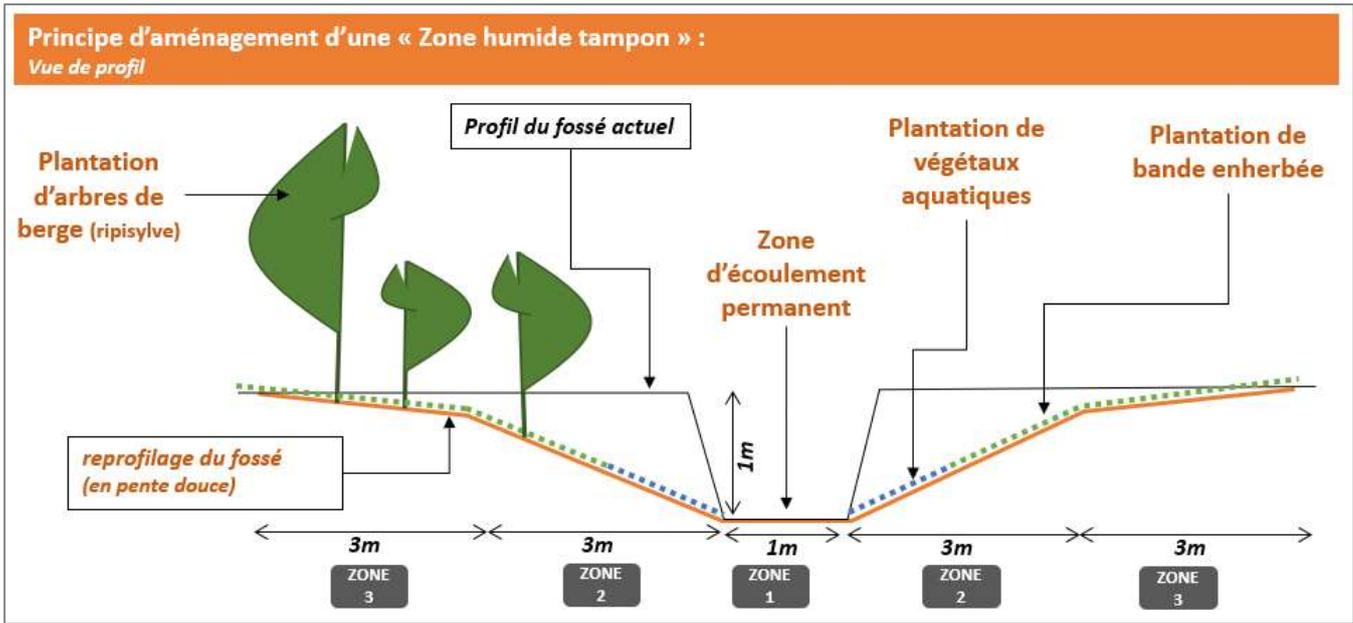
1. Création d'une mare tampon :

Principe : Aménager une zone basse, connectée à un fossé agricole. Le dispositif peut être aménagé en périphérie ou sur le fossé existant.



Exemple de travaux du Syndicat (2020)

2. Elargissement d'un fossé :



Les travaux consistent à :

- Atténuer la pente des berges : Reprofilage des berges en pente douce (inférieure à 60%)..
- Faire « méandrer » la zone d'écoulement : créer un axe d'écoulement en méandre, alternant rive gauche/rive droite.



Exemple de travaux du Syndicat (2019)